



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Agissant en vertu des délégations
du Conseil communautaire

Compte-rendu de la séance

Mardi 08 février 2022 – 18 H 30

Salle de Réunion 2

La Passerelle

16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS

02 99 43 64 87 - accueil@rafcom.bzh
16 rue Louis Pasteur - BP 34 - 35 240 RETIERS
www.rafcom.bzh f t

Le Bureau Communautaire, convoqué par lettre en date du 28 janvier 2022, s'est réuni le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, à La Passerelle, 16 rue Louis Pasteur – 35240 RETIERS, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Anne RENAULT, Conseillère communautaire de BOISTRUDAN.

Etaient présents :

AMANLIS	Loïc GODET
ARBRISSEL	Thomas BARDY
BOISTRUDAN	Anne RENAULT
BRIE	Bruno PELLETIER
CHELUN	Christian SORIEUX
COESMES	Luc GALLARD
EANCE	Raymond SOULAS
JANZE	Hubert PARIS
JANZE	Dominique CORNILLAUD
JANZE	François GOISET
MARCILLE ROBERT	Laurent DIVAY
MARTIGNE FERCHAUD	Patrick HENRY
MARTIGNE FERCHAUD	Véronique BREMOND
RETIERS	Thierry RESTIF
RETIERS	Véronique RUPIN
SAINTE COLOMBE	Sylvie THOMERET
THOURIE	Daniel BORDIER
FORGES-LA-FORET	Yves BOULET

Etaient excusés :

ESSE	Joseph GESLIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Benoît CLEMENT

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 08 FEVRIER 2022

18H30 - Salle de Réunion 2 - Roche aux Fées Communauté - 16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS

Désignation du secrétaire de séance

PROJETS DE DELIBERATIONS

Intervenant	Thématique
	Numérique
M GODET	1. Convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale des jeunes du Pays de Vitré pour la période 2021 – 2024 - Avenant n°1 portant sur le partenariat avec La Fabrique
	Transition énergétique
M RESTIF	2. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

DELIBERATIONS

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LEURS ANNEXES PEUVENT ETRE
CONSULTEES AU SIEGE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

16 RUE LOUIS PASTEUR – 35240 RETIERS

NUMERIQUE

DBC22-001

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION LOCALE DES JEUNES DU PAYS DE VITRE POUR LA PERIODE 2021 – 2024 - AVENANT N°1 PORTANT SUR LE PARTENARIAT AVEC LA FABRIQUE.

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec la Mission Locale des jeunes du Pays de Vitré durant sa période de validité 2021 – 2024 afin de prendre en compte les termes de ce partenariat avec la Fabrique, à savoir :*
 - Garantir la **présence d'au moins 50% de jeunes issus du territoire** dans les groupes
 - Maintenir l'organisation des événements en ayant la possibilité de passer de 2 à 4 Hackathons par an
 - Insister sur la co-animation et la co-préparation des événements avec les agents de la Mission Locale Maintenir une formation sur l'utilisation des machines à commandes numériques pour les agents de la Mission Locale ;
 - Garantir la fourniture des consommables (matériaux nécessaire à la construction des projets) par la Mission Locale ;
 - Garantir une adhésion pro de la Mission Locale au réseau des FabLabs à hauteur de **500 €**.

- ◆ *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférant.*

TRANSITION ENERGETIQUE

DBC22-002

RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De déclarer que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2020 n'appelle ni observations ni réserves.*
